

COMMUNIQUE DE PRESSE du 18-02-2020

Hoche Avocats conseille Groupe Labruyère à l'occasion de l'opération de prise de contrôle de Maître du Terroir

Le Groupe Labruyère poursuit sa diversification en prenant le contrôle de la société Maître du Terroir, maison de torréfaction de cafés fins fondée en 2010, plus connus sous la marque « Coutume». Cet investissement s'inscrit dans la stratégie à long terme du groupe Labruyère visant à créer de la valeur dans des nouveaux métiers.

Dans cette opération, Groupe Labruyère s'associe à Tom Clark, associé fondateur de Maître du Terroir. L'apport financier du Groupe Labruyère permettra au pionnier de la transformation de la culture café en France d'accélérer son développement tant en B2B avec la distribution de café haut de gamme pour les CHR qu'en B2C avec des coffee-shop premium.

Les deux sociétés partagent un ADN commun autour de la valorisation des terroirs, le respect de la terre, l'hospitalité et l'expérience haut de gamme.

Le groupe Labruyère, groupe familiale créé en 1909 et basé à Mâcon est aujourd'hui actif dans différents métiers dont l'exploitation de domaines viticoles prestigieux (Domaine Jacques prieur, Château Rouget, Champagne Labruyère, ...), l'hôtellerie haut de gamme avec le groupe H8 Collection, l'immobilier commercial, l'équipement de la maison avec Mathon (ustensiles de cuisines), Mathilde Création et Blanc d'Ivoire (décoration et mobilier) ainsi que le private equity.

Maître du Terroir est une maison de torréfaction de cafés fins fondée en 2010 par Antoine Nétien et Tom Clark et basée à Paris. La société possède aujourd'hui cinq lieux différents à Paris et Genève et fournis de nombreux Cafés, Hôtels et Restaurants haut de gamme en café de spécialité.

* * *

Conseil juridique et fiscal investisseur auprès du Groupe : **Hoche Avocats** Marie Peyréga, associée, Amandine Doury collaboratrice et Nicolas Guerry collaborateurs sur les aspects corporate et Christophe Lefèvre, associé et Régis Peyronnet sur les aspects fiscaux.

Autres intervenants:

Due Diligence financière acquéreur : **Eight Advisory** Fabien Thieblemont, partners et Louis Legros, manager
Conseil juridique cible : **Castiglione Avocat** Emma Sultan
Banque d'affaire cible : **Vocatio and Co** Thomas Jauffret

* * *

A PROPOS DE HOICHE AVOCATS :

Hoche Avocats compte aujourd'hui près de 80 avocats et professionnels du droit dont 19 associés. Le cabinet offre à ses clients français et internationaux un accompagnement et un conseil juridique global dans les grandes pratiques du droit des affaires.

Hoche Avocats accompagne et assiste ses clients à tous les stades de développement de leurs projets, afin de les aider à relever les défis actuels et atteindre leurs objectifs de croissance.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.hoche-avocats.com

CONTACTS PRESSE HOICHE AVOCATS:

Carole Fagnoni, 01 53 93 22 00, fagnoni@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel, 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com